

RÈGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES DE DAUENDORF

- LE VIDE GRENIER EST OUVERT **UNIQUEMENT** AUX PARTICULIERS VENDANT EXCLUSIVEMENT DES OBJETS PERSONNELS ET USAGÉS, AUX ASSOCIATIONS NE VENDANT QUE DES OBJETS PERSONNELS USAGÉS DONNÉS PAR DES PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS DU COMMERCE OU DE LA FABRICATION RÉGULIÈREMENT DÉCLARÉS.
- LE PRIX DES EMPLACEMENTS POUR LES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EST DE 10€ LES 5 MÈTRES ET DE 2€ LE MÈTRE SUPPLÉMENTAIRE. UNE CAUTION DE PROPRETÉ DE 10€ SERA DEMANDÉE À L'INSCRIPTION.
- LE PRIX DES EMPLACEMENTS POUR LES PROFESSIONNELS EST DE 50€ LES 5 MÈTRES ET DE 2€ LE MÈTRE SUPPLÉMENTAIRE. UNE CAUTION DE PROPRETÉ DE 10€ SERA DEMANDÉE À L'INSCRIPTION.
- L'INSCRIPTION N'EST PRISE EN COMPTE QU'AU MOMENT DU RÉGLEMENT EN CHÈQUE À L'ORDRE DU FC DAUENDORF : **LES PLACES NON PAYÉES NE SERONT PAS RÉSERVÉES.**
- **DÉLAI D'INSCRIPTION : LE 6 AVRIL 2025**
- LES STANDS DE BOISSONS ET DE RESTAURATION SONT EXCLUS ET RÉSERVÉS AUX ORGANISATEURS
- L'EXPOSANT S'ENGAGE À LAISSER SON EMPLACEMENT DANS UN PARFAIT ÉTAT DE PROPRETÉ À LA FIN DE LA MANIFESTATION ET À REMPORTEZ SES DÉCHETS (PAPIERS, CARTONS, ...). LE CHÈQUE DE CAUTION DE 10€ DEMANDÉ SERA SUPPRIMÉ APRÈS CONSTAT DE LA PROPRETÉ DE L'EMPLACEMENT PAR L'ORGANISATEUR
- LA VENTE D'ARMES BLANCHES NON MOUCHETÉES OU À PERCUSSION AINSI QUE L'INTRODUCTION DE SUBSTANCES NOCIVES OU EXPLOSIVES SERONT **STRICTEMENT INTERDITES** DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA MANIFESTATION.
- TOUTE MANIFESTATION BRUYANTE EST INTERDITE
- LES ANIMAUX DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE. LE FC DAUENDORF NE SERA TENU POUR RESPONSABLE EN CAS D'ACCIDENT
- L'ASSOCIATION DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL SURVENANT AU STAND OU DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA MANIFESTATION
- LES EMPLACEMENTS SONT ATTRIBUÉS DANS L'ORDRE DE DEMANDE DES RÉSERVATIONS
- LES PLACES NON OCCUPÉES À 8 HEURES SERONT REMISES À DISPOSITION DE L'ORGANISATEUR ET **NE SERONT PAS REMBOURSÉES**
- IL EST DEMANDÉ AUX EXPOSANTS DE RESPECTER L'INTÉGRITÉ DES CLÔTURES DES RIVERAINS : L'ACCROCHAGE DE MARCHANDISES SANS LEUR ACCORD EST INTERDIT
- CHAQUE EXPOSANT AURA PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÉGLEMENT ET **S'ENGAGERA À LE RESPECTER**
- EN CAS DE NON RESPECT DU RÉGLEMENT, LE FC DAUENDORF SERA SEUL JUGE POUR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS ET PEUT MÊME PROCÉDER À L'EXCLUSION
- LA MANIFESTATION AURA LIEU MÊME EN CAS D'INTEMPÉRIES

CE RÉGLEMENT EST DISPONIBLE À LA MAIRIE DE DAUENDORF

COUPON À RETOURNER AVANT LE 6 AVRIL, AVEC VOTRE CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DU FC DAUENDORF À:
MARIE LAURE BUR, 28 RUE DE L'ÉGLISE 67350 DAUENDORF

NOM: NOMBRE DE MÈTRES:
PRÉNOM: CI-JOINT UN CHÈQUE DE: €:
ADRESSE: + UN CHÈQUE DE CAUTION PROPRETÉ DE 10€
TÉLÉPHONE: TOTAL: €

J'AI BIEN PRIS CONNAISSANCE DU RÉGLEMENT ET J'ATTESTE SUR L'HONNEUR QUE L'ORIGINE DE MES OBJETS À VENDRE EST RÉGULIÈRE.

DATE:

SIGNATURE: